

CHARTE SOCIALE 2025

Afin de bénéficier de la "tarification sociale" nous demandons aux bénéficiaires ainsi qu'aux travailleurs sociaux de respecter certaines conditions.

Ces règles nous permettent d'organiser et de gérer au mieux les demandes, c'est pourquoi nous vous demandons de lire et d'accepter ce document avant le rendez-vous.

Le devis et la charte signés doivent être renvoyés **au moins 48h avant le RDV** sinon celui-ci sera automatiquement annulé.

DEVIS :

1. Une demande écrite doit être formulée par un travailleur social, précisant le nom et prénom, l'adresse ainsi que la liste des besoins du bénéficiaire. Les demandes sont à envoyer à **social@emmaus-cahors.fr**.
2. Suite à de nombreuses demandes sans retour : les devis sont valables **1 mois** à compter de l'envoi du devis par nos services, sans nouvelle ou retour de devis/charte signés sous ce délai, la demande sera classée sans suite.

RENDEZ-VOUS :

1. Les rendez-vous se déroulent uniquement avec la **présence d'un travailleur social** (sur toute la durée du rendez-vous) les jeudis après-midi.
2. Le rendez-vous pour le choix des meubles doit être annulé au moins 24h avant la date prévue, auquel cas le dossier sera clôturé.
3. Le bénéficiaire doit avoir les clés de son logement avant la visite, les meubles seront gardés **15 jours au maximum**, passé ce délai le mobilier sera remis en vente (le remboursement se fait sur 50% du prix payé).
4. **1 seul RDV par bénéficiaire**, le choix des meubles est donc soumis au stock disponible le jour du rendez-vous.
5. Nous vous demandons également de vous en tenir au devis établit en amont.
6. Aucun accompagnant extérieur n'est autorisé (à l'exception des membres de la famille et du travailleur social).

MOBILIERS / ÉLECTROMÉNAGERS :

1. La tarification sociale concerne uniquement les meubles et l'électro-ménagers de **première nécessité**. Il est également possible d'obtenir une tarification sociale sur les vélos pour les bénéficiaires ayant des difficultés liées à la mobilité.
2. Sont exclus de la tarification sociale les catégories d'objets suivantes : décoration, meubles neufs ou nouvellement arrivés sur la surface de vente (signalés par une étiquette de couleur). Les éléments non soumis à la tarification sociale ne peuvent être achetés que durant les ventes des mercredis et samedis après-midi au tarif normal.
3. Pour les bénéficiaires ayant de jeunes enfants il est également possible d'obtenir du matériel de puériculture (lit, table à langer, baignoire...)
4. L'électro-ménager (frigo, four, plaque, lave-linge...) est garanti **1 mois** à partir de la date de retrait.

LIVRAISON ET RETRAIT :

1. Nous n'assurons plus de livraison pour les rendez-vous « tarification sociale », nos effectifs ne nous permettent plus de maintenir ce service.
2. Les meubles achetés pourront être retirés pendant 15 jours sur le quai et **24h après le RDV** (donc pour un rendez-vous le jeudi, les meubles pourront être retiré à partir du vendredi). Ce délai permet à notre équipe d'assurer la manutention des meubles et le démontage nécessaire à leur transport.

Signature du travailleur social
suivie de la mention
« bon pour accord » :

Signature du bénéficiaire
suivie de la mention
« bon pour accord » :